

Chêne-Bourg, le 13 juin 2022
JLB/ow

Objet : Règlementation provisoire du trafic – secteur Vergys-Mousse-Mésanges

Monsieur,

Le 21 février 2022, la commune de Chêne-Bourg a pris l'initiative de mettre l'avenue des Vergys en impasse en tant que mesure provisoire, dans le but de stopper un trafic de transit induit par un grand nombre de véhicules cherchant à éviter l'avenue de Bel-Air actuellement en chantier.

La mise en œuvre de cette mesure provisoire ayant suscité des réactions de la part de riverains, qui nous ont fait part de leurs difficultés pour se rendre chez eux, une mesure correctrice va être mise en place, afin de répondre aux préoccupations exprimées, sans pour autant renoncer à juguler un trafic de transit, néfaste à la qualité de vie de tous les habitants du secteur.

Dans un tel contexte, je vous informe que d'un commun accord avec l'Office cantonal des transports (OCT) et la commune de Thônex, **il sera procédé à la réouverture à la circulation du tronçon de voie bus du chemin de la Mousse situé entre Gravière et Mésanges, à compter de fin juin et ce jusqu'à fin 2022, en tant que mesure provisoire de chantier également.**

L'OCT n'est pas entré en matière pour n'autoriser cet accès qu'aux seuls riverains, considérant que ce type de régulation n'est pas envisageable lorsqu'autant de chemins publics et de riverains sont concernés. A noter que l'avenue des Vergys restera en impasse durant ce laps de temps.

Comme indiqué lors d'une séance qui s'est tenue le 24 mars en Mairie en présence d'un bon nombre d'entre vous, nous allons pouvoir évaluer les effets de ces mesures en concertation avec les riverains, la commune de Thônex et l'OCT, avant de les rendre pérennes ou pas.

Pour ce faire, nous reviendrons à vous, dans le courant de l'automne en organisant une séance publique d'information et d'échange.

Espérant que ces mesures correctrices, évoquées dans les nombreux échanges que nous avons pu avoir avec les habitants concernés, seront de nature à répondre à vos préoccupations et vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif,
Le Maire :

Jean-Luc BOESIGER

Copie : Commune de Thônex